

INFORMATIQUE ET ÉDUCATION

logiciels et didacticiels

LA POSITION DU MINISTÈRE

Dans le récent document du Ministère intitulé *Micro-informatique ; Proposition de développement*, on consacre neuf pages (pp. 24-32) au développement et à la production de logiciels et de didacticiels. On y souligne combien « il est difficile, à ce stade, de préciser le nombre et la qualité des logiciels, des progiciels et des didacticiels qui seront requis au cours des cinq prochaines années pour répondre aux besoins des diverses catégories d'élèves des différents ordres, types et disciplines d'enseignement. Cette difficulté tient, d'une part, au fait que les besoins sont largement dépendants de multiples décisions qui relèvent des établissements et souvent des enseignants eux-mêmes et qui, à ce moment, ne sont pas encore prises. D'autre part, la micro-informatique est un domaine nouveau et on est encore loin d'avoir inventé tous les produits qui permettront d'utiliser pleinement les appareils » (p. 25).

Cependant, il est certain que les besoins seront considérables à plus ou moins brève échéance. Aussi préconise-t-on une stratégie en cinq points :

- 1° pour plusieurs raisons, on écarte la possibilité que le système scolaire puisse se charger seul de répondre à ses besoins ;
- 2° on pense recourir d'abord à l'entreprise privée — québécoise de préférence — mais en lui faisant connaître les spécifications et devis appropriés ; par ailleurs, on estime que l'entreprise privée « aura sans doute recours souvent aux ressources les plus compétentes du milieu scolaire et saura

tirer profit des initiatives individuelles ou collectives les plus prometteuses » (p. 27) ;

- 3° on prévoit des échanges de didacticiels avec les pays francophones, notamment avec la France. Des projets dans ce sens sont déjà en voie de réalisation ;
- 4° on pourra ensuite raisonnablement compter sur une certaine production au sein même du système scolaire ;
- 5° pour le matériel que l'industrie et le système scolaire ne pourront pas produire, le Ministère agira en suppléance.

Rôle du Ministère et des organismes scolaires

À court terme, le Ministère entend :

- établir les orientations générales à favoriser, sur le plan pédagogique, en ce qui concerne les programmes d'études, le rôle des enseignants, l'activité des élèves et les approches didactiques ;
- définir les caractéristiques et les normes à exiger de l'ensemble des didacticiels sur les plans pédagogique et technique ;
- identifier les programmes et leurs besoins de logiciels de différentes catégories et dégager les priorités chronologiques ;
- faire l'inventaire de ce qui existe et en apprécier la qualité ;

logiciels et didacticiels

- proposer un plan d'ensemble de cinq ans, réparti par tranches annuelles, qui répondra aux besoins identifiés.

« Une fois connus les besoins et les priorités de chaque réseau, le Ministère sera en mesure d'intervenir auprès des entreprises de production dans le but de favoriser le développement des logiciels et des didacticiels requis, en leur fournissant les données, les spécifications et les devis pertinents. Son action, par la suite, consistera principalement à évaluer les produits offerts par ces mêmes entreprises et à diffuser les résultats de ces évaluations.

Dans la mise en œuvre de cette proposition, il faudra procéder à des achats de matériels et de droits d'auteur, à des adaptations de certains matériels, et en assurer la diffusion dans les réseaux d'enseignement. Ces trois actions se prêtent avantagement au regroupement et à une certaine centralisation. Le Ministère préfère de beaucoup ne pas assumer lui-même cette responsabilité ; elle lui semble revenir d'abord aux réseaux d'enseignement eux-mêmes. Elle pourrait être confiée aux deux organismes chargés de la gestion des réseaux informatiques, soit le G.R.I.C.S. (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) et le D.I.S.C. (Direction informatique du secteur collégial), qui regroupent des personnes désignées par les réseaux scolaires eux-mêmes » (p. 29).

Financement

On ne prévoit pas, dans l'immédiat, de budgets spéciaux pour l'acquisition ou la production des logiciels et didacticiels dont les réseaux d'enseignement auront besoin. Pour l'année 1983-1984, les sources de financement envisagées sont les suivantes :

- au chapitre des fournitures et du matériel didactique, les prévisions budgétaires indiquent que les commissions scolaires et les cégeps disposeront respectivement de sommes globales d'environ 44 500 000 \$ et de 17 000 000 \$; tout au moins une partie de ces enveloppes pourra servir à l'acquisition de certains logiciels et didacticiels ;
- la transférabilité des enveloppes budgétaires des commissions scolaires et des cégeps pourra ajouter à la marge de manœuvre requise dans les circonstances ;
- certains mécanismes, par exemple diverses formules de regroupement, pourraient augmenter cette marge de manœuvre ;
- enfin si, comme il est prévisible, les enveloppes existantes s'avèrent trop étroites pour les nom-

breux besoins à rencontrer, le Ministère négociera avec le Conseil du trésor dans le but d'obtenir les ressources nécessaires à la pleine réalisation du plan proposé.

Pour soutenir les interventions qui lui sont propres — notamment pour répondre aux besoins que l'entreprise privée ne pourrait pas satisfaire spontanément — le Ministère a l'intention d'augmenter les budgets actuels de soutien de l'innovation pédagogique au primaire, au secondaire et au collégial, en ajoutant à chacun de ces budgets de 500 000 \$ à 1 000 000 \$ par année, pour créer un volet propre à la micro-informatique ; il soumettra des demandes spécifiques en ce sens lors de la prochaine revue des programmes.

Centres d'excellence et de démonstration

« Dans la mise au point des actions concernant les logiciels et les didacticiels, le Ministère examine deux autres hypothèses qui sont actuellement à l'étude et sur lesquelles il n'est pas encore en mesure de présenter une proposition suffisamment élaborée, de même nature que celles qui sont contenues dans ce document.

1. Le Ministère souhaite favoriser l'émergence d'au moins un *centre d'excellence* voué au développement et à l'expérimentation de didacticiels exemplaires, où chercheurs, pédagogues et informaticiens, tant du secteur public que du secteur privé, pourraient travailler ensemble. Le Ministère a déjà reçu des propositions plus ou moins formelles en ce sens. Ces propositions devront être étudiées, dans les mois qui viennent, à la lumière des politiques du Ministère, de l'orientation que prendra la proposition de développement de la micro-informatique et du projet annoncé, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, visant à créer un organisme contrôlé par les enseignants et qui pourrait recevoir du Ministère le mandat de produire ou d'évaluer du matériel pédagogique (article 307). Une proposition définitive à cet égard sera vraisemblablement présentée à l'automne.
2. Le Ministère souhaite également voir se créer, au bénéfice des réseaux d'enseignement et en tenant compte de la diversité de leurs besoins, un ou plusieurs *centres de démonstration de logiciels et de didacticiels* dans des lieux qui leur sont actuellement accessibles. Des propositions sont à l'étude et le Ministère entend soumettre, à l'automne, un projet plus articulé à ce sujet » (p. 32).

La rédaction